

Procès-verbal

Comité : Comité consultatif d'environnement

Date : Jeudi le 11 mars 2010

Heure : 19h00

Lieu : Saint-Marc-sur-Richelieu

Personnes présentes :

M Gilbert Leroux, membre (conseiller municipal)

M Réal Déry, membre (conseiller municipal)

Mme Johanne Béliveau, membre

Mme Lyne Lamarre, membre (secrétaire)

Mme Lucie Sauvé, membre

M André Lussier, membre

M Pierre-Alain Poirier, membre (président)

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Distribution de la copie de la résolution R-49-2010

3. Distribution de la copie du document constituant le CCE

4. Sélection d'un(e) secrétaire par les membres

5. Sélection d'un(e) président(e) par les membres

6. Dossier gaz de schiste

7. Proposition d'un calendrier 2010 des réunions du CCE

8. Varia

9. Prochaine réunion

10. Ajournement

Résolution (R-01-2010)

L'ordre du jour est proposé par Gilbert Leroux et appuyé par Réal Déry. Adopté à l'unanimité

2. Distribution de la copie de la résolution R-49-2010

La copie de la résolution, portant le numéro R-49-2010, est remise aux membres. Cette résolution, adoptée le 2 février 2010 par le conseil municipal, porte sur la nomination des membres du CCE, sa composition et la durée du mandat des membres.

3. Distribution de la copie du document constituant le CCE

Le document de huit pages, portant sur la constitution du comité consultatif de l'environnement, érigé en février 2010 par le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, est distribué aux membres. Les règles de régie interne, les devoirs, les pouvoirs et le mandat des membres du comité, entre autres, y sont précisés.

4. Sélection d'un(e) secrétaire par les membres

Résolution (R-02-2010)

Sur proposition de Lyne Lamarre, appuyé par Gilbert Leroux, Lyne Lamarre est élue à l'unanimité au poste de secrétaire.

5. Sélection d'un(e) président(e) par les membres

Résolution (R-03-2010)

Sur proposition d'André Lussier, appuyé par Réal Déry, Pierre-Alain Poirier est élu à l'unanimité au poste de président.

6. Dossier gaz de schiste

Gilbert Leroux présente les grandes lignes du dossier du gaz de schiste. Il fait un retour sur la présentation globale du projet par la compagnie Molopo. Il a fallu insister auprès des représentants de la compagnie pour obtenir de l'information supplémentaire. Ils n'ont pas donné d'échéancier sur les phases d'exploration qui pourraient démarrer au dégel. Le 1^{er} décembre 2009, le conseil municipal a adopté une résolution estimant que le projet était inopportun et qu'il ne rencontrait pas les critères prévus par l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cependant, la réglementation de zonage sur la base de laquelle la résolution avait été formulée lui était inopposable. Le conseil municipal a donc demandé un moratoire jusqu'à ce que les réponses aux questions soient données. Cinq MRC ont demandé ce moratoire. La réponse du ministère des ressources naturelles et de la faune est la suivante : Claude Duplain contacte le maire pour lui annoncer qu'il y aura une présentation "power point" à Saint-Marc, en avant-première. La date n'est pas précisée. Les deux comités consultatifs (CCE et CCU), de même que l'AQLPA, seront présents.

Lucie Sauvé mentionne que l'exploitation des gaz de schiste nécessite une utilisation très importante d'eau (10 millions de litres d'eau par fracturation). Elle parle de la présence de produits chimiques dans l'eau. L'eau rejetée est chargée de métaux lourds. Elle mentionne que le ministère de l'environnement n'a pas d'inspecteur et qu'il n'y a pas de suivi. Madame Sauvé parle des émanations de méthane, de dioxyde de carbone (Co2) et de sulfure d'hydrogène, entre autres, qui constituent une pollution de l'air importante et permanente. La flamme produite, brûlant en permanence, produit des gaz à effet de serre. La présence constante du bruit engendré par le moteur diesel, le risque d'explosion, l'utilisation des meilleures terres agricoles (1000 puits), la canalisation souterraine, la perte d'emploi de la propriétaire de la garderie, l'atteinte à la qualité de vie, à la sécurité et à la valeur des propriétés ont aussi été soulevés par cette dernière. Elle fait allusion à Copenhague et soulève le problème du réchauffement climatique. Elle mentionne la nécessité de cesser l'usage des hydrocarbures. Elle parle aussi de l'utilisation de technologies alternatives comme la géothermie. Elle parle de l'établissement d'un réseau de mobilisation avec les instances régionales et les députés du provincial et du fédéral. La mise en place d'une stratégie de concertation régionale serait souhaitable. Il est important et urgent qu'une rencontre soit annoncée aux citoyens de St-Marc pour le début du mois d'avril. Lucie Sauvé demande une rencontre avec M. Alain Lavallée pour entendre son point de vue. Réal Déry mentionne qu'il a déjà été rencontré. Elle mentionne qu'un mouvement de mobilisation des citoyens a été mis en place. Un blog sur les gaz de schiste sera accessible le 12 mars et des pancartes seront mises sur certains terrains.

Pierre-Alain Poirier précise que la responsabilité du comité est de soumettre des conseils à la municipalité. Il mentionne qu'il faut accueillir les inquiétudes de la

population et donner l'information nécessaire, mais le rôle du comité n'est pas de mobiliser la population. La position du CCE devrait aller dans le même sens que le conseil municipal, selon lui. Pierre-Alain Poirier se demande si le CCE précisera ses questions, en vue de la rencontre du ministère des ressources naturelles et de la faune. Mme Kim Cornellissen, personne ressource, et M Gilbert Leroux poseront les questions au ministère des ressources naturelles et de la faune.

Réal Déry parle de l'exemple de Lotbinière où 1000 permis ont été accordés. Ces gens ont accepté ces propositions sans s'y opposer. Ils ont obtenu des expertises. Monsieur Déry fonde ses propos sur un article tiré du *Journal Agricole*. Réal Déry précise aussi que le nouveau conseil municipal, élu en novembre 2009, a fait avancer le dossier en demandant un moratoire. Avant d'aller au devant, il faut obtenir des réponses. Des pressions sur Claude Dublain pour l'obtention de réponses devraient être exercées préalablement.

Johanne Béliveau mentionne que le rôle du comité n'est pas d'être toujours en accord avec la position du conseil municipal. Il s'agit d'un lieu de réflexion et le but visé est celui d'être au service de l'ensemble de la communauté. Le comité est prêt à entendre les représentants du ministère des ressources naturelles et de la faune, mais a l'obligation d'informer la population de Saint-Marc au sujet des gaz de schiste. La tenue d'une séance d'informations sur ce que le comité connaît est nécessaire, puisqu'aucune séance publique et aucun appel à la population n'ont été faits. Cette séance d'information permettrait aux citoyens de poser leurs questions et d'être informés sur l'ensemble des aspects de la problématique. Le comité doit être transparent à ce sujet.

Gilbert Leroux précise que le comité est indépendant. Le comité doit se montrer responsable et transparent. Il s'agit d'un comité de réflexion qui peut apporter de l'information et des solutions. Il se questionne sur l'information à donner aux gens, puisqu'il n'y a pas plus d'informations à leur donner. Il supporte la mobilisation, mais ce n'est pas la responsabilité du comité de mobiliser la population.

Lyne Lamarre parle de son inquiétude à l'égard de l'impact du projet à long terme sur les générations futures. L'argument économique a un faible poids, si on le compare aux dangers qu'un tel projet peut avoir sur la santé humaine et sur l'environnement. Elle donne l'exemple du recours collectif contre le ministère de la Défense nationale et un sous-traitant à Shannon. La nappe phréatique de Shannon a été contaminée par le trichloroéthylène (TCE). Il semble qu'il y aurait un lien entre la contamination de la nappe par le TCE et l'augmentation des cancers et des problèmes sérieux de santé chez la population de Shannon. Cet exemple illustre le lien entre le traitement des eaux usées et le danger potentiel de contamination de la nappe d'eau. Elle souligne que les citoyens qui s'établissent dans une région rurale s'attendent à vivre dans un milieu de vie sain et tranquille. Elle s'inquiète aussi du risque d'expropriation des gens et du démembrement du droit de propriété. Elle mentionne qu'il est important d'informer la population sur la situation en cours.

André Lussier mentionne qu'il faut réfléchir sur la question. Le comité est là pour maîtriser le sujet. Son rôle est d'informer et non de mobiliser. Il ne faut pas nourrir les peurs des gens.

Les membres du comité s'entendent sur la tenue d'une assemblée extraordinaire destinée aux citoyens au sujet des gaz de schiste. Le but premier de cette assemblée est de répondre aux questions des citoyens et de les informer. Une publicité sur la tenue de cette assemblée sera publiée dans *Le Saint-marc...Quoi?* et un courriel sera envoyé aux citoyens "branchés" de la municipalité. La distribution de feuillets dans les boîtes aux lettres pour publiciser l'événement a été soulevée, mais aucune décision n'a été prise à cet égard. Il est convenu que le CCE devra se réunir avant l'assemblée extraordinaire pour préparer sa présentation. Le président, Pierre-Alain Poirier, convoquera les membres par courriel au sujet de cette rencontre préparatoire.

Résolution (R-04-2010)

Sur proposition de Réal Déry, appuyé par Gilbert Leroux, l'assemblée extraordinaire sur les gaz de schiste sera tenue le 6 avril 2010 à 19h00, avant l'assemblée publique du conseil municipal. Adopté à l'unanimité

7. Proposition d'un calendrier 2010 des réunions du CCE

La fréquence des réunions est établie aux deux mois.

8. Varia

Sujet non abordé

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 22 avril 2010 à 19h00.

10. Ajournement

Sur proposition de Gilbert Leroux, appuyé par Réal Déry, l'assemblée est levée à 21h47.

NB : Ce procès-verbal est accepté sujet à la revision ci-dessous :

À la page 2, para 6.Lucie Sauvé demande une rencontre avec M. Lavallée pour entendre son point de vue. Réal Déry mentionne qu'il a déjà été rencontré....

Ajouter : et que Monsieur Lavallée et ce dernier – disent vouloir comme citoyens profiter de nos ressources naturelles.

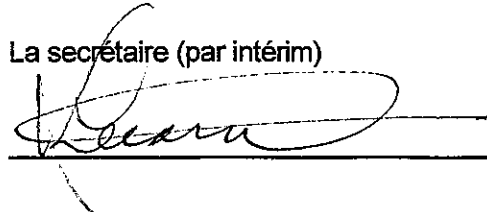
À la page 3, para 6. ... Monsieur Déry fonde ses propos sur un article tiré du journal Agricole.

Ajouter : Terre de Chez-nous (TCN)

Le président

_____ (Date) _____

La secrétaire (par intérim)

 _____ (Date) 6 mai 2010